

Objet : Décision modificative n° 1 du budget de la Régie EIVP de l'exercice 2024

Délibération du Conseil d'administration du 14 octobre 2024

Affichée au siège de la régie le :

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20241015-DCA2024028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 145-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2022-048 du 19 décembre 2022 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2023-046 du 4 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 et 2024-012 du 1er juillet 2024 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2024 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Il est adopté la décision modificative budgétaire suivante

La ventilation des crédits sur la section de fonctionnement est modifiée comme suit :

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Dépenses
011	611	Prestations de service des entreprises	-35.000,00 €
011	62268	Honoraires	-26.000,00 €
011	6281	Concours divers	-20.000,00 €
012	64111	Personnel titulaire	+8.500,00 €
012	64131	Personnel non titulaire	+57.500,00 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	+15.000,00 €
68	6815	Dotation aux provisions pour charges	+469.960,00 €
042	6811	Dotation aux amortissements	+50.000,00 €

56

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Recettes
74	747888	Subventions Erasmus+	+469.960,00 €
042	777	Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	+50.000,00 €

La ventilation des crédits sur la section d'investissement est modifiée comme suit :

Chapitre	Nature	Investissement	Dépenses
040	139148	Subventions transférées au compte de résultat	+50.000,00 €

Chapitre	Nature	Investissement	Recettes
040	28181	Amortissement des immobilisations	+110.000,00 €
040	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	-60.000,00 €

Article 2 : Les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

